



Politique sur le financement des équipes : Tournoi des Cœurs et Brier (à compter du 1^{er} janvier 2018)

- Le financement d'équipe de Curling Canada, pour le Tournoi des Cœurs et le Brier, sera offert pour quatre (4) joueurs et un (1) entraîneur **seulement**. Les équipes **seront autorisées** à être accompagnées d'un (1) joueur remplaçant, mais aux frais de l'équipe, y compris le coût des vêtements portés sur glace.
- **Remplaçants**
 - Le remplaçant ne peut être un joueur libre, si l'équipe compte déjà un joueur libre dans sa formation.
 - Le remplaçant doit satisfaire aux exigences en matière d'admissibilité de l'association membre qu'il représente.
 - Un remplaçant pour Équipe Canada doit être un résident de l'association membre qu'il représente. Disons, par exemple, que l'Alberta gagne le Brier. L'année suivante, à titre d'Équipe Canada, son remplaçant (à son choix) doit satisfaire aux exigences en matière d'admissibilité de l'Alberta (à moins que le remplaçant ne soit un joueur libre et qu'il n'y ait aucun autre joueur libre dans l'équipe).
 - Les équipes peuvent jouer avec trois (3) joueurs à tout moment, même si l'équipe compte un remplaçant.
 - Si une équipe perd plus de deux (2) joueurs, elle sera disqualifiée jusqu'à ce qu'elle puisse compter au moins trois (3) joueurs.
 - Une équipe composée de quatre (4) joueurs, qui perd un joueur en raison d'une catastrophe, peut remplacer ce joueur par un joueur remplaçant admissible, à la discrétion de Curling Canada. Une catastrophe signifie une incapacité de jouer pour le reste de l'événement en raison de blessure physique, telle que déterminée par un tiers médecin.
- Des **réserves de joueurs remplaçants** ne sont plus offertes pour tous les autres événements de Curling Canada. **Exception** : le Championnat canadien mixte.
 - Les équipes seront autorisées à être accompagnées d'un joueur remplaçant admissible, **aux frais de l'équipe**.
 - Les équipes peuvent jouer avec trois (3) joueurs, qu'elles comptent ou non un joueur remplaçant sur place.
 - Si une équipe comptant quatre joueurs perd plus de deux (2) joueurs, elle sera disqualifiée jusqu'à ce qu'elle puisse compter au moins trois (3) joueurs.
 - Une équipe composée de quatre (4) joueurs, qui perd un joueur en raison d'une catastrophe, peut remplacer ce joueur par un joueur remplaçant admissible. Une catastrophe signifie une incapacité de jouer pour le reste de l'événement en raison de blessure physique, telle que déterminée par un tiers médecin.
 - **Mixte à 4 joueurs** : cet événement continuera à fournir une réserve de joueurs remplaçants locaux, étant donné que les règlements du mixte exigent que quatre (4) joueurs se trouvent sur la glace en tout temps.



- **Double mixte** : des joueurs remplaçants ne sont pas permis dans cette discipline. Si l'un (1) des deux joueurs ne peut jouer, le match sera perdu par défaut.

Novembre 2017